

Vanessa Pelland, Université du Québec à Montréal, Québec

*Implications théoriques des opérations dites humanitaires :
quels rôles pour l'ONU et l'OTAN?*

Sommaire

L'intervention de l'OTAN au Kosovo a provoqué des opinions controversées, dans ce monde où les conflits sont davantage intraétatiques. Nous avons pour but d'analyser cette intervention : d'utiliser la force pour imposer la paix à un État souverain en vertu des droits humains. Pourquoi l'OTAN s'accapare le chapeau de paix mondiale sur la scène internationale où l'architecture sécuritaire est en construction? Pourquoi l'ONU, qui détient ce mandat, reste muette? L'OTAN peut-elle veiller au respect de la Charte des Nations Unies, et ce, d'après son interprétation des articles? Pour clarifier ces questions, nous utiliserons trois concepts théoriques des relations internationales; essentiels pour réussir une opération d'imposition de la paix. Ces concepts sont la force militaire, nécessaire pour dissuader le contrevenant et entreprendre l'action; l'autorité mondiale pour légaliser et légitimer l'action; et les normes qui inspirent et justifient l'action. Ce cadre nous semble pertinent puisque l'impasse théorique que les interventions humanitaires suscite requiert de nouvelles visions pour appréhender ce type d'intervention en pleine expansion.

Biographie

J'ai terminé mon baccalauréat en sciences politiques dans la spécialisation des relations internationales en 1998 à l'Université du Québec à Montréal, et obtenu un diplôme de l'Institut d'Études Politiques de l'Université Lumière Lyon 2, dans le cadre de l'Université Européenne d'été à Lyon. Je termine actuellement une maîtrise en sciences politiques à l'Université du Québec de Montréal avec la rédaction d'un mémoire sur le rôle de l'OTAN et de l'ONU dans les interventions humanitaires. De plus, je suis chercheur pour la Chaire Téléglobe Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM comme membre du GRIPCI, soit le Groupe de Recherche sur les Interventions de Paix dans les Conflits Intraétatiques.

France Gaudreault, Université Laval, Québec

*La sécurité humaine et la société civile :
la politique canadienne de contrôle des armes légères.*

Sommaire

Suite au succès rencontré lors de la campagne pour bannir l'utilisation des mines antipersonnel, le gouvernement canadien s'est intéressé au problème de la prolifération des armes légères dans une perspective de sécurité humaine. Certains voyaient émerger, dans cette reconnaissance par l'État canadien du rôle d'acteurs non étatiques à la gestion d'un problème de sécurité international, une nouvelle forme de multilatéralisme s'articulant autour de la participation de la société civile. Dans la mesure où la définition d'un problème constitue une étape centrale dans l'élaboration de politiques de sécurité, notre objectif est d'explorer davantage